

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Election des représentants du
Conseil municipal au Conseil
d'administration du CCAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 16 AVR. 2026

Publiée le : 16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 16 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M.
BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M.
GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU
HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Absent excusé :

M. ARNOULT Procuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N°4

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les articles L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 123-6 et suivants et R 123-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection des 8 membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Vu les listes de candidats présentées :

Liste « demain Montmorency » :

- Maen TAYBI
- Joël GALLIMIDI
- Laëtitia DAUBELCOUR
- Véronique BERRA
- Carole PARIENTI
- Pascale BOEHM
- Florence JACQUET
- Serge BRIANCHON

Liste « l'Avenir Ensemble » :

- Yves ZUILI

Le Conseil Municipal,

PROCEDE aux opérations de vote.

M. GUIRAUDET et Mme SOVERAN sont appelés comme assesseurs pour former le bureau.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 35
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

-Liste Demain Montmorency : 32 voix, soit 7 sièges

-Liste l'Avenir Ensemble : 3 voix, soit 1 siège

Sont en conséquence élus :

Liste « demain Montmorency » :

- Maen TAYBI
- Joël GALLIMIDI
- Laëtitia DAUBELCOUR
- Véronique BERRA
- Carole PARIENTI
- Pascale BOEHM
- Florence JACQUET

Liste « l'Avenir Ensemble » :

- Yves ZUILI

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

